

Les « 3 piliers » de l'industrie au Québec

Aujourd'hui, l'activité motoneige au Québec dépend de trois éléments cruciaux que nous qualifions comme piliers : les bénévoles, les propriétaires fonciers et le principe de l'utilisateur-payeur.

Les bénévoles

Si les retombées économiques annuelles de l'activité motoneige au Québec sont impressionnantes en soi, ce qui l'est encore plus est le fait qu'il s'agit d'une industrie qui est dirigée par, et repose sur, le travail des bénévoles. Aujourd'hui, ce sont 4500 bénévoles des 198 clubs de motoneigistes membres de la FCMQ qui donnent plus de 800 000 heures à longueur d'année pour apporter des améliorations aux 33 000 km de sentiers afin d'assurer qu'ils soient prêts, signalisés, balisés et bien aménagés. Des agents de surveillance bénévoles formés et assermentés parcourent les sentiers pour apporter leur aide aux motoneigistes en difficulté et s'assurer de l'application de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Pour vivre la motoneige de l'intérieur, quoi de mieux que de s'impliquer auprès de votre club. Vos qualités pourraient contribuer à la joie de tous!

Propriétaires fonciers

Pendant plus de 40 ans, nos clubs et milliers de bénévoles ont travaillé d'arrache-pied pour améliorer la sécurité de l'activité, de la rendre plus respectueuse sur le plan de la cohabitation avec les riverains et citoyens. L'industrie motoneige que nous connaissons aujourd'hui est née du partage et de la collaboration des propriétaires fonciers.

Présentement, environ 50% des sentiers de notre impressionnant réseau de plus de 33 000 km sont situés sur des terres privées. Sans la générosité de dizaines de milliers de propriétaires fonciers qui prêtent gracieusement leurs terres pour le passage des sentiers, rien de tout cela ne serait possible. Le respect des terres privées est un enjeu majeur dans la pérennité de notre réseau et de notre industrie, d'où l'importance de respecter les droits de passage et de rester dans les sentiers.

Chaque automne, les bénévoles des clubs de motoneigistes rencontrent les propriétaires fonciers et négocient des droits de passage.

Principe de l'utilisateur-payeur

Les coûts liés à l'aménagement et à l'entretien d'un vaste réseau de 33 000 km de sentiers sont énormes. Si les revenus réalisés par l'organisation d'événements tels des soupers suffisaient à la fin des années 60 et au début des années 70 (durant la période où un bon nombre de clubs de motoneigistes ont été fondés), la réalité est toute autre aujourd'hui. Dans un monde moderne où une surfaceuse coûte 300 000 \$ et un pont plusieurs dizaines, parfois même centaines, de milliers de dollars, les soupers spaghetti ne suffisent plus. Les opérations des clubs dans l'ère moderne se financent principalement par la vente des droits d'accès gérée par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et les revenus sont répartis à travers les clubs.

La pérennité de notre réseau de sentiers dépend de la contribution de tous les utilisateurs, contribution qui passe par l'achat de droits d'accès.



www.avosmotoneiges.org

